

# BENEFICIEZ D'AVANTAGES FISCAUX ET COMMERCIAUX

Faites classer votre hébergement en Meublé de tourisme  
Tarif : 110 € TTC par hébergement

## 4 BONNES RAISONS DE CLASSER MA LOCATION

**1** Je rassure mes clients : Je leur apporte une garantie officielle de qualité

Je paye moins d'impôts : je bénéficie d'un abattement fiscal majoré

**2**

**3** Je permets à mes clients de bénéficier d'un mode de calcul au réel de la taxe de séjour

Je bénéficie de conseils et de propositions d'amélioration de mon hébergement venant d'un.e expert.e du tourisme expérimenté.

**4**

## AVANTAGES FISCAUX

Les propriétaires d'hébergements de vacances classés "en meublé de tourisme", imposés dans la catégorie des BIC bénéficient d'un abattement fiscal de **71%** contre **50%** pour une location non classée.

## Exemple :

Un propriétaire réalisant 5 000€ de recette locative par an:

|                                     | Meublé non classé<br>50% d'abattement | Meublé classé<br>71% d'abattement |
|-------------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------------|
| Revenu imposable                    | 2 500.00 €                            | 1 450.00 €                        |
| Contribution sociales (CSG et CRDS) | 387.50 €                              | 225.00 €                          |



**A vos  
calculatrices**

## Comment décrocher les étoiles ?

- 1** Je renvoie le document Cerfa (joint au message) dûment complété.  
Un.e expert.e visite mon hébergement en ma présence et contrôle 133 points portant sur:
  - les équipements et aménagements,
  - les services proposés aux clients,
  - l'accessibilité et le développement durable.
- 2** L'expert.e me renvoie la décision de classement. Je dispose d'un délai de 15 jours à réception du rapport pour contester la décision de classement. L'information est transmise directement aux organismes du tourisme.
- 3** Mon classement officiel est valable pour une durée de 5 ans.